



Guide de préconisations et de bonnes pratiques pour éviter la transmission de la COVID-19

**Secteur des particuliers employeurs
et de l'emploi à domicile**

Tous responsables, tous protégés !

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, **l'ensemble du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est inévitablement impacté par les mesures de protection individuelles et collectives à appliquer pour éviter la propagation de la COVID-19.**

Ce guide s'adresse aux particuliers employeurs et à tous les salariés et assistants maternels du secteur.

Son objectif est de **permettre à tous de disposer de l'ensemble des informations nécessaires et de partager de bonnes pratiques afin que l'activité des salariés au domicile du particulier employeur et celle des assistants maternels puisse s'effectuer le plus sereinement possible**, dans un cadre rassurant, sécurisé et sécurisant pour tout le monde en termes sanitaires.

Comment éviter les risques de transmission du virus ? Quels sont les bons réflexes et les mesures de protection à adopter ? Quels équipements prévoir (masques...) ? Comment aménager l'organisation du travail au domicile de l'employeur, au domicile de l'assistant maternel ou dans une MAM ?

Les activités de l'emploi à domicile peuvent reprendre ou se poursuivre, mais il est essentiel que chacun prenne bien connaissance de toutes les informations et préconisations qui le concerne et bien sûr les mette en œuvre.

La relation de travail entre un particulier employeur et son salarié ou son assistant maternel présente des caractéristiques particulières : elle s'exerce entre 2 personnes physiques au sein du domicile privé, que ce soit celui du particulier employeur ou de l'assistant maternel. **La responsabilité de l'employeur, notamment en matière d'obligation de sécurité est aménagée compte tenu de cette singularité.** Employeurs et salariés doivent conjointement respecter les gestes barrières sur le lieu de travail. Ils doivent également mettre en œuvre les préconisations du présent Guide, spécifiquement adaptées au secteur, afin de veiller à la sécurité et à la santé de chacun, y compris des proches qui résident au domicile au sein duquel est effectué le travail.

Pour les particuliers employeurs dont le salarié intervient chez eux, le domicile de l'un devient le lieu de travail de l'autre ! Pour les assistants maternels, la situation est différente suivant que les enfants sont accueillis chez eux ou au sein d'une Maison d'Assistant Maternel (MAM).

Dans tous les cas, des précautions spécifiques sont à prendre dans le cadre de l'activité professionnelle. Et les parents ont également des consignes claires à respecter.

Le dialogue et une communication claire, pédagogique et bienveillante entre l'employeur et le salarié ou l'assistant maternel sont les clés essentielles d'une relation de confiance et d'une situation sereine. C'est pourquoi, il est indispensable d'échanger, en amont de la reprise de l'activité, pour partager et mettre en œuvre de manière efficace et rapide toutes ces préconisations.

Les salariés et les particuliers employeurs pourront également trouver à la fin de ce guide le détail de tous les dispositifs mis en place pendant cette période : mesures réglementaires exceptionnelles, accompagnement social et financier, développement des compétences.

Connaitre et respecter toutes ces consignes, c'est agir de manière responsable, professionnelle et citoyenne pour veiller mutuellement sur la santé de tous !

Agir ensemble pour prévenir les risques de contamination de la COVID-19

Comment se transmet la Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

La nature du travail d'un salarié à domicile expose l'employeur et le salarié au risque de transmission. Chacun peut être porteur du virus et le transmettre par la projection de sécrétions invisibles lors de discussions, d'éternuements, de toux, en cas de contact étroit (dans un même lieu) ou encore de contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage :

! Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées, sols...), le virus peut survivre quelques heures voire quelques jours.

! Si vous avez les mains sales quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres personnes, le risque est avéré lors du contact de la main ou de l'objet contaminé avec la bouche, le nez ou les muqueuses.

Quels sont les bons réflexes à adopter ?

L'idéal, pour prévenir tout risque de contamination, est d'agir avant la reprise d'activité (à votre domicile ou celui de l'assistant maternel).

C'est l'occasion pour l'employeur et le salarié de s'engager ensemble dans une démarche participative et de communication par un temps d'échange pour :

! S'assurer que le salarié connaît les risques liés à son activité professionnelle.

! Echanger sur l'organisation du travail : champ d'intervention, organisation du domicile, matériel de protection et outils de communication disponibles.

Se sensibiliser à la prévention des risques professionnels pour mettre en place une action conjointe.

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) puis se sécher les mains avec du papier ou un tissu à usage unique.

Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans un mouchoir en papier jetable.

Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.

Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

Respecter les mesures de distanciation physique, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes : ne pas se serrer les mains ni s'embrasser pour se saluer, éviter l'accolade.

Porter un masque grand public dans certaines situations.

Aérer dans la mesure du possible pendant dix à quinze minutes les pièces portes fermées au minimum deux fois par jour.

Nettoyer régulièrement les objets manipulés et les surfaces touchées.

Garde d'enfants

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE CONTRE LA COVID-19 ?

Lors de vos interventions durant la crise sanitaire, il est important de :

- ✓ **Vous protéger** en respectant les gestes barrières à chaque instant.
- ✓ **Protéger les enfants gardés** : leur expliquer et les inciter à suivre les gestes barrières.
- ✓ **Veiller à la sécurité de tous** en incitant à l'application des mesures et gestes barrières pour tous, tout le temps, à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile.
- ✓ **Pour les gardes d'enfants à domicile, le port du masque est obligatoire** dès lors qu'il est impossible de respecter la distance physique d'au moins 1 mètre avec les enfants.

En cas de doutes, de craintes, parlez-en à votre employeur. La communication est la clé d'une situation sereine.



Qu domicile du particulier employeur les bons réflexes

1. EN ARRIVANT AU DOMICILE

- ✓ **Respecter les gestes barrières** entre chaque intervention.
- ✓ **Éviter au maximum de toucher avec les mains** les rampes d'escalier, les boutons d'ascenseur, les poignées de porte.
- ✓ **Changer ou protéger ses chaussures** (patins, chaussons).

Penser à désinfecter vos effets personnels plusieurs fois dans la journée : clés, carte bancaire, téléphone.

3. HYGIÈNE DU DOMICILE

- ✓ **Être vigilant** aux zones à risques (poignées de porte, interrupteurs...).
- ✓ **Nettoyer et désinfecter** ces zones régulièrement.
- ✓ **Nettoyer et désinfecter** tous les espaces après leur utilisation (cuisine, salle bain, chambre...).

*En cas d'utilisation d'eau de Javel, ne pas mélanger avec de l'eau chaude (inefficace).
Éviter l'utilisation du vinaigre blanc (inefficace).
Éviter de mélanger les produits d'entretien.*

À NOTER



Des masques sont disponibles dans :

- ✓ plusieurs points de ventes et de distribution : pharmacies, grandes surfaces.

Liens utiles :

- IPERIA www.iperia.eu
- IRCÉM GROUPE www.prevention-domicile.fr
- SANTÉ PUBLIQUE FRANCE www.santepubliquefrance.fr
- ANSES www.anses.fr
- MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ www.solidarites-sante.gouv.fr

2. SÉCURISER LE DOMICILE

- ✓ **Demander un espace dédié** à l'habillage et la préparation de vos équipements.
- ✓ **Aérer les pièces à l'arrivée et aérer ensuite au minimum 15 minutes toutes les 3 heures** les pièces fermées.

Ne jamais laisser le gel hydroalcoolique à portée des enfants.



L'équipement « idéal » :

- ✓ Masque
- ✓ Stylo
- ✓ Gel hydroalcoolique
- ✓ Blouse
- ✓ Numéros de téléphone d'urgence
- ✓ Lunettes/visière en complément du masque et non en remplacement
- ✓ Poubelle pour jeter le matériel de protection jetable
- ✓ Mouchoirs en papier

Après des enfants accompagnés

les bons réflexes



1. HYGIÈNE DE L'ENFANT

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec les enfants.
- ✓ Désinfecter le matériel pour la propreté après chaque utilisation (pot, réducteur de toilette, table ou matelas à langer...).
- ✓ Rassurer au maximum les enfants.

3. PORTAGE DES NOURRISSONS

- ✓ Le port du masque grand public est obligatoire lors des échanges avec le nourrisson, la proximité affective étant indispensable et la distanciation impossible.
- ✓ Éviter de les porter plus que nécessaire, en privilégiant les parcs et/ou les transats (utiliser un transat par enfant).

5. COURSES ALIMENTAIRES

- ✓ Se laver les mains avant de sortir.
- ✓ Respecter la distanciation physique. Le port d'un masque grand public est une mesure complémentaire des mesures de distanciation physique des autres gestes barrières. Il trouve une justification pour des espaces clos, notamment mal aérés ou insuffisamment ventilés.
- ✓ Ne pas se toucher le visage pendant les courses.
- ✓ Se laver les mains après les courses.
- ✓ Retirer les suremballages des produits frais (quand cela est possible), les nettoyer avec un essuie-tout humide et les ranger immédiatement.
- ✓ Laver les fruits et légumes à l'eau claire et les essuyer avec un essuie-tout.
- ✓ Se laver les mains après le rangement des courses.

{ Ne pas nettoyer les courses à l'eau de Javel. }



LIEN UTILE :
www.anses.fr

8. TRANSMISSION ORALE OU ÉCRITE

- ✓ Utiliser son propre stylo et le désinfecter régulièrement.
- ✓ Désinfecter régulièrement le cahier de liaison.
- ✓ Désinfecter régulièrement son téléphone portable.
- ✓ Privilégier si possible SMS, mail, appel téléphonique, au cahier de liaison.

2. AIDE À L'HABILLAGE

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec les enfants.
- ✓ Inciter les enfants à faire par eux-mêmes le plus possible.

4. ACTIVITÉS AVEC LES ENFANTS

- ✓ Continuer les activités en privilégiant celles à domicile.
- ✓ Favoriser les activités de développement au domicile : activités motrices et parcours dans le logement, applications adaptées de jeux éducatifs, activités créatives (pâte à sel, cuisine ...).
- ✓ Appliquer les consignes nationales des gestes barrières et de distanciation physique pour les enfants et pour soi-même.
- ✓ Privilégier les jouets en métal, tissu ou plastique pour un nettoyage et une désinfection plus faciles.
- ✓ Respecter la distance d'au moins 1 mètre dans la mesure du possible.
- ✓ Se laver les mains régulièrement.
- ✓ Inviter les enfants à se laver les mains régulièrement.
- ✓ Privilégier les sorties courtes à l'extérieur du domicile.

{ Ne pas se toucher le visage. }

6. AIDE AU REPAS

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Utiliser des couverts différents de ceux de l'enfant pour la prise de son repas.

7. ENTRETIEN DU LINGE

- ✓ Changer et laver (à 60°C pendant 30 minutes) quotidiennement le linge de l'enfant.
- ✓ Changer et laver (à 60°C pendant 30 minutes) quotidiennement le linge de maison : draps, serviettes, torchons... ou l'enfermer dans un sac en tissu pour un lavage ultérieur.

{ Ne pas fabriquer ses propres produits. }

À NOTER



- ✓ Changer de vêtements en rentrant chez vous.
- ✓ Prendre une douche en rentrant chez vous.
- ✓ Laver votre tenue de travail tous les jours à 60°C.

Les gestes barrières :

- ✓ Se laver les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydroalcoolique).
- ✓ Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Rester toujours à plus d'un mètre les uns des autres.
- ✓ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- ✓ Saluer sans vous serrer la main, éviter les embrassades.
- ✓ Éviter de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- ✓ Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- ✓ Adopter une vigilance particulière dans l'application des gestes barrières et de distanciation physique avec la famille et les enfants en cas de garde partagée.

Retrouvez toutes les formations
et certifications sur www.iperia.eu



Employé familial

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE CONTRE LA COVID-19 ?

Lors de vos interventions (et entre chaque intervention) durant la crise sanitaire, il est important de :

- ✓ **Vous protéger** en respectant les gestes barrières à chaque instant.
- ✓ **Protéger les personnes accompagnées** : les conseiller et les inviter au respect des gestes barrières.
- ✓ **Veiller à la sécurité de tous** en incitant à l'application des mesures et gestes barrières pour tous, tout le temps, à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile.

En cas de doutes, de craintes, parlez-en à votre employeur. La communication est la clé d'une situation sereine.



Qu domicile du particulier employeur les bons réflexes

1. EN ARRIVANT AU DOMICILE

- ✓ **Respecter les gestes barrières** entre chaque intervention.
- ✓ **Éviter au maximum de toucher avec les mains** les rampes d'escalier, les boutons d'ascenseur, les poignées de porte.
- ✓ **Changer ou protéger ses chaussures** (patins, chaussons).

{ Penser à désinfecter vos effets personnels plusieurs fois dans la journée : clés, carte bancaire, téléphone. }

3. HYGIÈNE DU DOMICILE

- ✓ **Être vigilant** aux zones à risques (poignées de porte, pilulier, interrupteurs...).
- ✓ **Nettoyer et désinfecter** tous les espaces après leur utilisation (cuisine, salle bain, chambre...).

*{ En cas d'utilisation d'eau de Javel, ne pas mélanger avec de l'eau chaude (inefficace).
Éviter l'utilisation du vinaigre blanc (inefficace).
Éviter de mélanger les produits d'entretien. }*

À NOTER

Des masques sont disponibles dans :

- ✓ plusieurs points de ventes et de distribution : pharmacies, grandes surfaces.

Liens utiles :

- IPERIA www.iperia.eu
- IRCÉM GROUPE www.prevention-domicile.fr
- SANTE PUBLIQUE FRANCE www.santepubliquefrance.fr
- ANSES www.anses.fr

2. SÉCURISER LE DOMICILE

- ✓ **Demander un espace dédié** à l'habillage et la préparation de vos équipements.
- ✓ **Aérer les pièces à l'arrivée et aérer ensuite au minimum 15 minutes toutes les 3 heures** les pièces fermées.
- ✓ **Intervenir au maximum en l'absence des personnes** dans la pièce.

{ Ne pas se retrouver à plusieurs dans la même pièce. }



L'équipement « idéal » :

- ✓ Masque
- ✓ Stylo
- ✓ Gel hydroalcoolique
- ✓ Blouse
- ✓ Numéros de téléphone d'urgence
- ✓ Lunettes/visière en complément du masque et non en remplacement
- ✓ Poubelle pour jeter le matériel de protection jetable
- ✓ Mouchoirs en papier

Avec les personnes accompagnées auprès des familles

les bons réflexes 

1. ACTIVITÉS AUPRÈS DE LA FAMILLE

- ✓ Être vigilant à ce que les membres de la famille continuent des activités à leur domicile : marche dans le logement, visio-communication pour le lien social, activités créatives comme la couture, le jardinage, l'art créatif, sorties courtes à l'extérieur...
- ✓ Respecter la distance d'au moins 1 mètre dans la mesure du possible.
- ✓ Se laver les mains régulièrement.
- ✓ Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes ou si vous n'avez pas de savon, faites la même chose avec du gel hydroalcoolique.
- ✓ Inviter les membres de la famille à se laver les mains avant et après les activités.

3. PRÉPARATION DU REPAS

- ✓ Nettoyer le plan de travail avant la préparation du repas.
- ✓ Se laver les mains.
- ✓ Porter un masque pendant la préparation du repas.

{ Ne pas nettoyer les fruits et légumes à l'eau de Javel. }

5. ENTRETIEN DU LINGE

- ✓ Changer et laver quotidiennement le linge de la famille.
- ✓ Changer et laver (à 60°C pendant 30 minutes) quotidiennement le linge de maison : draps, serviettes, torchons... ou l'enfermer dans un sac en tissu pour un lavage ultérieur.

{ Ne pas fabriquer ses propres produits. }

À NOTER

- ✓ Changer de vêtements en rentrant chez vous.
- ✓ Prendre une douche en rentrant chez vous.
- ✓ Laver votre tenue de travail tous les jours à 60°C.

Les gestes barrières :

- ✓ Se laver les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)
- ✓ Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Rester toujours à plus d'un mètre les uns des autres.
- ✓ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- ✓ Saluer sans vous serrer la main, éviter les embrassades.
- ✓ Éviter de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- ✓ Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Retrouvez toutes les formations et certifications sur www.iperia.eu

2. COURSES ALIMENTAIRES

- ✓ Se laver les mains avant de sortir.
- ✓ Respecter la distanciation physique. Le port d'un masque grand public est une mesure complémentaire des mesures de distanciation physique des autres gestes barrières. Il trouve une justification pour des espaces clos, notamment mal aérés ou insuffisamment ventilés.
- ✓ Ne pas se toucher le visage pendant les courses.
- ✓ Se laver les mains après les courses.
- ✓ Retirer les suremballages des produits frais (quand cela est possible), les nettoyer avec un essuie-tout humide et les ranger immédiatement.
- ✓ Laver les fruits et légumes à l'eau claire et les essuyer avec un essuie-tout.
- ✓ Se laver les mains après le rangement des courses.



LIEN UTILE :
www.anses.fr

4. AIDE AU REPAS

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Utiliser des couverts différents de ceux de la personne ou de ceux de l'enfant pour aider à la prise du repas.

6. TRANSMISSION ÉCRITE

- ✓ Utiliser son propre stylo et le désinfecter régulièrement.
- ✓ Désinfecter régulièrement le cahier de liaison.
- ✓ Désinfecter régulièrement son téléphone portable.
- ✓ Privilégier si possible SMS, mail, appel téléphonique, au cahier de liaison.

 IPERIA
L'INSTITUT

 SPE
Branche professionnelle
des salariés
du particulier
employeur

Assistant de vie

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE CONTRE LA COVID-19 ?

Lors de vos interventions (et entre chaque intervention) durant la crise sanitaire, il est important de :

- ✓ **Vous protéger** en respectant les gestes barrières à chaque instant.
- ✓ **Protéger les personnes accompagnées** : les conseiller et les inviter au respect des gestes barrières.
- ✓ **Veiller à la sécurité de tous** en incitant à l'application des mesures et gestes barrières pour tous, tout le temps, à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile.

En cas de doutes, de craintes, parlez-en à votre employeur. La communication est la clé d'une situation sereine.



Qu domicile du particulier employeur les bons réflexes

1. EN ARRIVANT AU DOMICILE

- ✓ **Respecter les gestes barrières** entre chaque intervention.
- ✓ **Éviter au maximum de toucher avec les mains** les rampes d'escalier, les boutons d'ascenseur, les poignées de porte.
- ✓ **Changer ou protéger ses chaussures** (patins, chaussons).

{ Penser à désinfecter vos effets personnels plusieurs fois dans la journée : clés, carte bancaire, téléphone. }

3. HYGIÈNE DU DOMICILE

- ✓ **Être vigilant** aux zones à risques (poignées de porte, pilulier, interrupteurs...).
- ✓ **Nettoyer et désinfecter** tous les espaces après leur utilisation (cuisine, salle bain, chambre...).

*{ En cas d'utilisation d'eau de Javel, ne pas mélanger avec de l'eau chaude (inefficace).
Éviter l'utilisation du vinaigre blanc (inefficace).
Éviter de mélanger les produits d'entretien.
Ne pas utiliser des huiles essentielles. }*

À NOTER

Des masques sont disponibles dans :

- ✓ plusieurs points de ventes et de distribution : pharmacies, grandes surfaces.
- ✓ les lieux ressources : Clic, mairie...

Pour mémoire, **les assistants de vie** intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap peuvent en retirer gratuitement chaque semaine dans les pharmacies avec une preuve d'emploi en cours.

Liens utiles :

- IPERIA www.iperia.eu
- IRCEM GROUPE www.prevention-domicile.fr
- SANTE PUBLIQUE FRANCE www.santepubliquefrance.fr
- ANSES www.anses.fr

2. SÉCURISER LE DOMICILE

- ✓ **Demander un espace dédié** à l'habillage et la préparation de vos équipements.
- ✓ **Aérer les pièces à l'arrivée et aérer ensuite au minimum 15 minutes toutes les 3 heures** les pièces fermées.
- ✓ **Intervenir au maximum en l'absence des personnes** dans la pièce.

{ Éviter de se retrouver à plusieurs dans la même pièce. }



L'équipement « idéal » :

- ✓ Masque
- ✓ Stylo
- ✓ Gel hydroalcoolique
- ✓ Blouse
- ✓ Numéros de téléphone d'urgence
- ✓ Lunettes/visière en complément du masque et non en remplacement
- ✓ Poubelle pour jeter le matériel de protection jetable
- ✓ Mouchoirs en papier

En cas d'intervention auprès de personnes malades, vous référer aux recommandations du ministère de la santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-du-social-et-medico-social/article/accompagnement-des-personnes-agees-et-des-personnes-handicapees>

Cette fiche a été élaborée par les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Elle a reçu l'approbation du Ministère du Travail et du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Pour les personnes accompagnées

Les bons réflexes



1. AIDE À LA TOILETTE ET À L'HABILLAGE

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Proposer à la personne accompagnée de porter un masque.

**{ Ne pas se toucher le visage.
Ne pas utiliser le téléphone portable pendant l'intervention. }**

3. ACTIVITÉS DE LA PERSONNE AIDÉE

- ✓ Être vigilant à ce que les membres de la famille continuent des activités à leur domicile : marche dans le logement, visio-communication pour le lien social, activités créatives comme la couture, le jardinage, l'art créatif, sorties courtes à l'extérieur...
- ✓ Appliquer les consignes nationales des gestes barrières et de distanciation physique pour la personne et pour moi-même.
- ✓ Respecter la distance d'au moins 1 mètre dans la mesure du possible.
- ✓ Se laver les mains régulièrement.
- ✓ Inviter les membres de la famille à se laver les mains avant et après les activités.

5. AIDE AU REPAS

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Utiliser des couverts différents de ceux de la personne pour aider à la prise du repas.

7. ENTRETIEN DU LINGE

- ✓ Changer et laver quotidiennement (à 60°C pendant 30 minutes) le linge de la famille.
- ✓ Changer et laver quotidiennement (à 60°C pendant 30 minutes) le linge de maison (draps, serviettes, torchons...) ou l'enfermer dans un sac en tissu pour un lavage ultérieur.

{ Ne pas fabriquer ses propres produits. }

À NOTER



- ✓ Changer de vêtements en rentrant chez vous.
- ✓ Prendre une douche en rentrant chez vous.
- ✓ Laver votre tenue de travail tous les jours à 60°C.

Les gestes barrières :

- ✓ Se laver les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)
- ✓ Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Rester toujours à plus d'un mètre des autres.
- ✓ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- ✓ Saluer sans vous serrer la main, éviter les embrassades.
- ✓ Éviter de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- ✓ Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Retrouvez toutes les formations et certifications sur www.iperia.eu

Cette fiche a été élaborée par les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Elle a reçu l'approbation du Ministère du Travail et du Ministère des Solidarités et de la Santé.

2. MANUTENTION DE LA PERSONNE AIDÉE

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Nettoyer le matériel technique après chaque utilisation.

4. COURSES ALIMENTAIRES

- ✓ Se laver les mains avant de sortir.
- ✓ Respecter la distanciation physique. Le port d'un masque grand public est une mesure complémentaire des mesures de distanciation physique des autres gestes barrières. Il trouve une justification pour des espaces clos, notamment mal aérés ou insuffisamment ventilés.
- ✓ Ne pas se toucher le visage pendant les courses.
- ✓ Se laver les mains après les courses.
- ✓ Retirer les suremballages des produits frais (quand cela est possible), les nettoyer avec un essuie-tout humide et les ranger immédiatement.
- ✓ Laver les fruits et légumes à l'eau claire et les essuyer avec un essuie-tout.
- ✓ Se laver les mains après le rangement des courses.



LIEN UTILE :
www.anses.fr

6. PRÉPARATION DU REPAS

- ✓ Nettoyer le plan de travail avant la préparation du repas.
- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Utiliser des couverts différents de ceux de la personne pour aider à la prise du repas.

{ Ne pas nettoyer les fruits et légumes à l'eau de Javel. }

8. TRANSMISSION ÉCRITE

- ✓ Utiliser son propre stylo et le désinfecter régulièrement.
- ✓ Désinfecter régulièrement le cahier de liaison.
- ✓ Désinfecter régulièrement son téléphone portable.
- ✓ Privilégier si possible SMS, mail, appel téléphonique, au cahier de liaison.

